



Etude, classe ouverte, TPA : présentation

publié le 04/10/2021 - mis à jour le 14/10/2021

Il existe au sein du collège plusieurs dispositifs pour soutenir votre enfant dans l'organisation et la réalisation de son travail.

Comment s'y retrouver ?

L'heure d'étude est obligatoire pour l'ensemble des élèves de la classe de votre enfant. Encadrée par le service de vie scolaire, elle doit lui permettre de faire ses devoirs afin de diminuer sa charge de travail en fin de journée, et de bénéficier d'une aide de la part des assistants d'éducation.

"Classe ouverte" est un dispositif qui consiste, pour les enseignants volontaires, à proposer entre 13h10 et 14h un soutien aux élèves volontaires, au sein de leur salle de classe. Les élèves, en petits groupes, bénéficient d'une aide principalement méthodologique.

Le groupe peut être constitué de plusieurs niveaux de classes (puisque le niveau 1 du protocole anti-COVID l'autorise), et un enseignant peut aider dans d'autres disciplines que la sienne.

TPA signifie **"Travail Personnel Accompagné"** ; il s'agit pour les enseignants de répondre notamment aux questions des élèves sur les travaux (exposés,...) qu'ils ont à réaliser. Les élèves qui y participent tirent les bénéfices d'un cadre de travail sécurisant et individualisé.

Le travail mené à bien lors des séances d'étude, de classe ouverte ou de Travail Personnel Accompagné vient compléter les devoirs à la maison mais ne dispense pas les familles de leur responsabilité dans le suivi du travail scolaire. Il est important que votre enfant tienne à jour son agenda et son carnet de liaison et qu'il consulte régulièrement Pronote qui sont des outils de travail visant à développer l'organisation et l'autonomie des élèves.

Quelle organisation ?

L'heure d'étude figure à l'emploi du temps de votre enfant ; le service de vie scolaire prend en charge la classe en salle d'étude, dans une salle de cours ou parfois dans la cour lorsque la météo le permet.

"Classe ouverte" débute le 4 octobre. Les élèves qui veulent participer doivent se présenter à 13h10 dans la cour du collège devant l'entrée (au niveau des casiers) pour pouvoir monter en salle avec le professeur dans le calme. Celui-ci fait un appel au micro, et les élèves doivent signer une liste d'émargement.

La participation à ce dispositif peut parfois être fixée par un enseignant (rattrapage d'évaluation, devoirs non faits,...).

Les élèves ne sont pas prioritaires au self ; un calendrier est donc organisé afin de permettre à chaque niveau de pouvoir bénéficier d'un accès par semaine. TPA se déroule en début d'année dans le cadre du dispositif "Classe ouverte".